

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

48h-Courtage

SARL à associé unique au capital de 1 000 euros

Siège social : 5 avenue du Sénateur Girard, 59300 Valenciennes

RCS Valenciennes 100 028 893

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 25/02/2026

Monsieur Tranchant Gabriel Joseph Dan,
Associé unique et Gérant de la société 48h-Courtage,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – Modification de l'objet social

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société par l'adjonction de l'activité suivante :

« L'activité de courtage en opérations de banque et services de paiement (COBSP). »

En conséquence, l'article numéro 3 des statuts est modifié et sera désormais rédigé comme suit :

NOUVELLE RÉDACTION DE L'OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'activité de courtage en assurance et en réassurance (IAS) ;
 - L'activité d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement (IOBSP), notamment en matière de crédit immobilier ;
 - L'activité de courtage en opérations de banque et services de paiement
 - Le conseil, l'accompagnement et la mise en relation dans le cadre des activités ci-dessus ;
 - Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dans le respect des réglementations propres aux activités réglementées.
-

DEUXIÈME DÉCISION – Mise à jour des statuts

L'associé unique décide de modifier en conséquence les statuts de la société.

Les statuts sont mis à jour à la date du présent procès-verbal.

TROISIÈME DÉCISION – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Gérant pour effectuer les formalités légales, notamment la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales et le dépôt de la formalité auprès du Guichet unique.

Fait à Valenciennes,

Le 25/02/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gabriel', with a stylized, cursive script.

Gabriel Tranchant

Associé unique – Gérant